

Le 11 décembre 2023

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité Canton de Stanstead tenue le **ONZIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS**, à l'endroit habituel des séances.

SONT PRÉSENTS Mesdames Constance Ramacieri et Johanne Fradette ainsi que messieurs Brian Wharry, Andrew Phaneuf, William Marsden et Paul-Conrad Carignan.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Pierre Martineau, maire.

Le directeur général et greffier-trésorier M. Matthieu Simoneau, est également présent conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

1. Ouverture de la séance

Le maire Monsieur Pierre Martineau procède à l'ouverture de la séance, il est 19h40.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au moins deux jours avant la tenue de la séance conformément à l'article 156 du Code municipal.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil et aux citoyens que les délibérations et la période de questions, durant cette séance, portent exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations conformément à l'article 153 du Code Municipal.

23-12-659

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Paul-C. Carignan

Appuyé par Andrew Phaneuf

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

23-12-660

2. Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026

ATTENDU QUE le conseil municipal doit adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes, ce programme doit être divisé en phases annuelles, il doit en plus être détaillé pour la période qui lui est coïncidente, par objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité;

Il est proposé par Paul-C. Carignan

Appuyé par Andrew Phaneuf

Il est résolu

QUE la municipalité du Canton de Stanstead adopte le budget triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2024-2025-2026, le tout conformément à l'article 953.1 du *Code municipal*, se chiffrant comme suit :

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION		2024	2025	2026	Financement
ADMINISTRATION	Bâtiments administratifs	100 000\$	1 500 000\$		Surplus et emprunt
	Maintient église St-Éphrem	25 000\$			Budget
SOUS TOTAL		125 000\$	1 500 000\$		
SÉCURITÉ PUBLIQUE					
SOUS TOTAL					
TRANSPORT	Réfection Remick et Thayer	1 500 000\$			TECQ et emprunt
	Rechargement chemins	275 000\$	225 000\$	200 000\$	Budget d'opération et surplus
	Tunnel à bétail	25 000\$	100 000\$		Surplus et fonds de roulement
	Glissières de sécurité	30 000\$			Budget d'opération
	Pavage Carré Copp (trous d'homme)	50 000\$	150 000\$		Surplus et fonds de roulement
	Pavage Magoon Point			500 000\$	Surplus
	Achat véhicule			75 000\$	Fonds de roulement
SOUS TOTAL		1 880 000\$	475 000\$	775 000\$	
HYGIÈNE DU MILIEU	Vannes et clapets station d'épuration Georgeville	14 000\$			TECQ
SOUS TOTAL		14 000\$			
URBANISME ET ENVIRONNEMENT	Revitalisation des cœurs villageois	50 000\$	50 000\$	50 000\$	Budget d'opération et surplus
	Projets environnementaux	100 000\$	100 000\$	100 000\$	Surplus, subvention
SOUS TOTAL		150 000\$	150 000\$	150 000\$	
LOISIRS	Infrastructure Parc Forand		100 000\$	100 000\$	Fonds de roulement et surplus
	Belvédères		50 000\$	50 000\$	Fonds de roulement
	Pont couvert	1 325 000\$			Surplus, subvention et emprunt
	Acquisition de terrains	50 000\$	50 000\$		Surplus et subvention
SOUS TOTAL		1 400 000\$	200 000\$	150 000\$	
	Total par année	3 569 000\$	2 325 000\$	1 075 000\$	6 969 000\$

ADOPTÉE

23-12-661

3. Adoption du budget 2024

ATTENDU QUE le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, conformément au paragraphe 1 de l'article 954 du *Code municipal*;

Il est proposé par constance Ramacieri

Appuyé par Andrew Phaneuf

Il est résolu

QUE le conseil adopte le budget de la municipalité du Canton de Stanstead pour le prochain exercice financier de l'an 2024 prévoyant des revenus équivalant aux dépenses et se chiffrant comme suit, à savoir :

Revenus	
Foncière générale	2 315 761\$
Quote-part M.R.C.	248 452\$
Police SQ	589 666\$
Taxes générales spéciales 246-2003 & 384-2016 & 412-2018	668\$
Taxes surpresseurs station épuration Fitch Bay	1 485\$
Taxes surpresseurs station épuration Georgeville	2 250\$
Aqueduc Fitch Bay prêt	2 534\$
Programme no 1 remboursement fosses septiques	9 294\$
Programme no 2 remboursement fosses septiques	14 201\$
Service d'aqueduc	31 999\$
Égouts et réseaux Fitch Bay	49 737\$
Égouts et réseaux Georgeville	47 905\$
Matières résiduelles	270 111\$
Vidanges de fosses septiques	98 813\$
Autres revenus de sources locales	22 120\$
Imposition de droits	530 000\$
Transfert	527 913\$
Sécurité Publique	75 000\$
Intérêt et amendes	26 000\$
Autres revenus	400\$
TOTAL DES REVENUS	4 933 957\$

Dépenses	
Administration	915 141\$
Sécurité publique	924 164\$
Transport routier	1 561 647\$
Hygiène du milieu	884 212\$
Urbanisme	360 118\$
Loisirs	291 018\$
Frais de financement	178 820\$
Remboursement de la dette et du fonds de roulement	46 990\$
TOTAL DES DÉPENSES - AVANT AFFECTATION DU SURPLUS	5 162 110\$
Affectation du surplus libre non-affecté à des fins de conciliation budgétaire	(228 153\$)
TOTAL DES DÉPENSES - APRÈS AFFECTATION DU SURPLUS	4 933 957\$

ADOPTÉE

4. Période de questions de l'assistance

23-12-662

5. Levée de la séance

La levée de la séance est proposée par le conseiller Andrew Phaneuf, il est 19h45.

M. Pierre Martineau
Maire

M. Matthieu Simoneau
Directeur général et greffier-
trésorier